



POLE ADMINISTRATIF

SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire
Tél : 04.77.92.28.70

PV N°28 publié le 03/03/2026

Réunion du lundi 2 mars 2026

TIRAGE COUPE LAURAFOOT

Les tirages au sort des **16^{ème} de finale** de la Coupe LAuRAFoot **Seniors Masculins** et des **8^{ème} de finale** de la Coupe LAuRAFoot **Seniors Féminines** auront lieu le **mardi 3 mars à 18h**, au siège de notre partenaire, la Région Auvergne - Rhône-Alpes, à l'Hôtel de Région de Lyon

À cette occasion, les clubs présents (féminines et masculins) * se verront remettre le jeu de maillots officiel offert par la LAuRAFoot et son partenaire, la Région Auvergne - Rhône-Alpes.

(*) : pour les clubs ne pouvant être présents au tirage, les modalités de retrait ou d'envoi des dotations seront communiquées par mail, à la suite du tirage

FMI

L'équipe DSI FFF nous informe que l'application « Web App FMI » est désormais en version **5.0.15**

Voici le périmètre de cette MEP :

Mise en place du stockage persistant, afin d'éviter d'éventuelles pertes de données

Pour les utilisateurs ayant installé la « Web App FMI » avec le **navigateur Google Chrome**, aucune action n'est requise, la mise à jour est totalement transparente.

Pour les utilisateurs ayant installé la « Web App FMI » avec le navigateur **Mozilla Firefox**, à l'ouverture de l'application, l'utilisateur sera invité à autoriser le stockage persistant.

Il est nécessaire d'autoriser cette option afin d'assurer le bon fonctionnement de l'application FMI (afin d'éviter toute perte de données en cours de saisie)



FINANCEZ VOS TERRAINS DE FOOT 5 ET DE FUTSAL

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), la FFF vous informe des évolutions des modalités du FAFA applicables sur cette fin de saison 2025-26

Afin de compenser la suppression de l'aide de l'ANS - en vigueur depuis la saison 2022-2023 et non reconduite - et de réaffirmer son engagement en faveur du déploiement de ces terrains, la Fédération Française de Football a décidé de revaloriser les aides forfaitaires pour la fin de la saison 2025-26.

Afin de compenser cette évolution et de réaffirmer son engagement en faveur du déploiement des terrains de Foot 5 et de Futsal, le BELFA a acté une revalorisation des aides forfaitaires FAFA sur cette fin de saison.

Pour les **terrains de Foot 5**, l'aide forfaitaire du FAFA est portée à **50 000 €**, dans la limite de 50% du coût des travaux

Pour les **terrains de Futsal**, les montants d'aide sont désormais fixés comme suit, dans la limite de 50% du coût des travaux

- **50 000 €** pour un terrain en gazon synthétique (éclairage obligatoire)
- **25 000 €** sans éclairage ou **30 000 €** avec éclairage, pour un terrain en dalles polypropylène
- **15 000 €** sans éclairage ou **20 000 €** avec éclairage, pour un terrain en résine acrylique

Un reliquat national de **500 000 €** est consacré à ce dispositif sur la fin de saison 2025-26, permettant le financement d'au moins 10 terrains. Les dossiers déposés sur l'outil FAFA seront examinés lors des Commissions Fédérales prévues les **8 avril et 18 mai 2026**.

Les projets devront être déposés selon la procédure FAFA habituelle. Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de nous afin de constituer leur dossier, lequel sera ensuite instruit par le District, puis par la Ligue, avant présentation en Commission Fédérale.

Les dossiers complets devront être déposés sur l'outil FAFA et soumis à la FFF, **au plus tard le 30 avril 2026**.